



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Master of Arts

Philosophie

Programme secondaire

Plan d'études

Ce règlement concerne les étudiants qui ont commencé leurs études de Master au semestre d'hiver 2006/07

Les nouvelles règles d'admission au Master sont uniquement valables dès le semestre d'automne 2018

Ratifié par la Commission des études et des examens le 23.11.2006 / Etat au 07.08.2009 / modifié le 12.06.2018

PROGRAMME D'ÉTUDES SECONDAIRES : PHILOSOPHIE

La réussite du programme d'études secondaires « Philosophie » suppose la validation de 30 crédits ECTS.

Les étudiants sont en outre tenus de compléter leur formation par la validation de 60 crédits ECTS supplémentaires dans un programme d'études approfondies, conformément aux dispositions figurant en annexe au Règlement de Master du 11 mai 2006.

Ce document décrit l'organisation des études dans le programme d'études secondaires « Philosophie ». Les programmes d'études approfondies font l'objet de plans d'études spécifiques, disponibles auprès des départements concernés.

I. GENERALITÉS

I.1 Présentation des études

Le *programme d'études secondaires* en philosophie vise à fournir une compréhension approfondie des problèmes philosophiques, une maîtrise de l'argumentation et une connaissance aussi large que possible de l'histoire de la philosophie. L'étudiant approfondit ses capacités de compréhension des textes et des thématiques philosophiques en suivant des séminaires et des cours qui portent sur différents textes et auteurs de la tradition philosophique occidentale. Il approfondit ses capacités d'argumentation en rédigeant des travaux de séminaire et en participant activement à la discussion dans le cadre de ces séminaires.

I.2 Conditions d'admission

Peuvent accéder au programme Master d'études secondaires en philosophie :

Les **titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université suisse** :

Admission sans conditions

Diplôme de Bachelor en Philosophie (min. 60 ECTS au minimum doivent avoir été acquis en Philosophie) obtenu en tant que branche principale ou secondaire

Admission avec conditions

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université suisse ayant acquis moins de 60 ECTS en philosophie, ainsi que les titulaires d'un diplôme de Bachelor dans une autre branche d'études peuvent être admis suite à un examen du dossier « avec préalable » et/ou un complément de maximum 60 ECTS

Les **titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université étrangère**:

L'admission est possible après examen du dossier

I.3 Examens et validation de crédits

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. L'évaluation porte sur les prestations accomplies dans le cadre des unités d'enseignement impliquées dans les différents modules.

La réussite du programme d'études secondaires suppose l'acquisition de 30 crédits ECTS. Les crédits prévus pour un module (voir ci-dessous § II.1) sont pris en compte en faveur d'un étudiant dès lors qu'il est dûment établi que ce dernier a accompli dans le module en question l'ensemble des exigences prévues par les plans d'études.

Unités d'enseignement

Les crédits ECTS mesurent la totalité de travail investi par l'étudiant (y compris le temps de présence aux cours/séminaires ainsi que le temps de travail personnel requis en dehors des heures de cours). 1 crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail.

Unité d'enseignement	Points ECTS attribués	Unité d'enseignement	Points ECTS attribués
Cours évalué par un travail écrit	6 ECTS		
Participation active* à un séminaire de master	3 ECTS	Participation active* à un séminaire de master et rédaction d'un travail écrit	9 ECTS
Travail écrit rédigé dans le cadre d'un séminaire de master	6 ECTS		

*la participation active inclut une présentation orale et la participation régulière à un séminaire (ou équivalent)

Echelle de notation

Une évaluation est réussie quand l'enseignant juge que les connaissances demandées sont acquises. L'échelle des notes est la suivante :

6 *Summa cum laude*

5.5 *Insigni cum laude*

5.0 *Magna cum laude*

4.5 *Cum laude*

4 *Rite*

Tous les travaux écrits sont notés. Pour la participation active aucune note ne sera attribuée. Chaque note obtenue doit être suffisante, il n'y a pas de compensation possible. Un travail écrit non réussi peut être refait deux fois.

I.4 Langue d'enseignement

Les enseignements sont donnés en français et en allemand. Le programme d'études secondaires peut être étudié en français, en allemand ou dans les deux langues. Le programme d'études secondaires ne permet pas l'obtention d'une mention bilingue.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Les matières suivantes peuvent être étudiées dans le cadre du programme d'études secondaires « Philosophie » : Philosophie antique, Philosophie médiévale, Philosophie moderne et contemporaine, Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines, Epistémologie et métaphysique, Ethique et philosophie politique, Philosophie de la culture et esthétique.

Orientations	Abrégé	Matières	Abrégé
Histoire de la Philosophie	HPH	Philosophie antique	pan
		Philosophie médiévale	pme
		Philosophie moderne et contemporaine	pmc
Philosophie Systématique	PHS	Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines	leh
		Epistémologie et métaphysique	eme
		Ethique et philosophie politique	epp
		Philosophie de la culture et esthétique	pce

II.1 Modules obligatoires

Module de Base (HPH et PHS) – 12 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

- a) 1 cours semestriel dans l'orientation HPH évalué par un travail écrit [C]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS. (Thème du travail écrit en relation au cours fixé d'entente avec le professeur concerné).
- b) 1 cours semestriel dans l'orientation PHS évalué par un travail écrit [C]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS. (Thème du travail écrit en relation au cours fixé d'entente avec le professeur concerné).

Module Avancé (HPH et PHS) – 18 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

- a) 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit dans l'orientation HPH [S]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).
- b) 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit dans l'orientation PHS [S]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).

Récapitulation schématique des modules :

La note moyenne des 2 modules figure sur le diplôme de MA. :

Modules	Unités d'enseignement	Total ECTS par module	Notes partielles
Module de Base (HPH et PHS) (dans les matières: pan, pme ou pmc)	1 cours semestriel évalué par un travail écrit	12 ECTS	moyenne des 2 notes obtenues
(dans les matières: leh, epp, pce ou eme)	1 cours semestriel évalué par un travail écrit		
Module Avancé (HPH et PHS) (dans les matières: pan, pme ou pmc)	1 séminaire de master avec participation active évalué par un travail écrit	18 ECTS	moyenne des 2 notes obtenues
(dans les matières: leh, epp, pce ou eme)	1 séminaire de master avec participation active évalué par un travail écrit		
Total		30 ECTS	

N.B. Pour les conditions générales relatives aux études Master, les étudiants doivent se référer au règlement de la Faculté des Lettres du 11 mai 2006.